

Le massacre de Srebrenica et l’arrestation d’Alexandre Dorin

**Il y a 20 ans, le 11 juillet 1995, a eu lieu ce qui apparaît comme le plus grand crime de guerre depuis la seconde guerre mondiale : le prétendu « massacre de Srebrenica“. 8000 Bosniaques musulmans y auraient été assassinés par les troupes serbes.**

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Il y a 20 ans, le 11 juillet 1995, a eu lieu ce qui apparaît comme le plus grand crime de guerre depuis la seconde guerre mondiale : le prétendu « massacre de Srebrenica“. 8000 Bosniaques musulmans y auraient été assassinés par les troupes serbes. Dans l’émission de kla.tv en langue allemande du 9 juillet 2015 – « Le carton rouge de la Russie aux bellicistes » - nous avons posé la question suivante : Quelle était la motivation de la Russie pour opposer son véto à une résolution de l’ONU ? Cette dernière voulait classer le massacre de Srebrenica comme génocide et en rendre la négation passible de sanctions. En guise de contre-voix, nous avons montré une interview de 23 minutes du journaliste indépendant Alexandre Dorin. Connu sous le pseudonyme d’Alexandre Dorin, Boris Krljic, est né Serbe et possède la nationalité suisse. Dans ses livres parus en 2009 et 2010, et dans plusieurs interviews, il a mis au grand jour des contradictions fondamentales, qui donnent une autre perspective sur le prétendu massacre de Srebrenica. Selon lui, il n’y a pas eu plus de 2000 morts après la chute de Srebrenica. Par ailleurs, il s’agirait surtout de morts au combat, et non de victimes d’un massacre.
A kla.tv, nous avons reçu plusieurs messages disant qu’Alexandre Dorin a été arrêté mi-juin à Bâle par la police criminelle suisse. Le journal suisse Tages-Anzeiger a rapporté ces faits le 8 juillet 2015. Le ministère public ne donne aucune information sur le motif de l’arrestation, écrit le Tages-Anzeiger. Selon le site internet de la maison d’édition de Dorin, le motif officiel de l’arrestation serait le trafic de cannabis. Lors de son arrestation, tous ses manuscrits ainsi que tous ses documents ont été confisqués. Sa maison a été saisie et mise sous scellés. Des amis rapportent que l’appartement est dévasté, que les parquets et les châssis de portes ont été arrachés. Il paraît évident qu’il y a plus qu’un « trafic de cannabis » derrière l’arrestation suspecte de Dorin. Car Dorin a remis en question et fortement ébranlé certains des piliers les plus importants pour l’imposition d’une « politique mondiale unique ». Si les recherches et l’analyse de Dorin s’avéraient justes, alors les institutions suivantes seraient inculpées pour cause de mensonge et couvertes de honte par le fait qu’elles sont complices d’un « gouvernement mondial unique ». Ce sont les institutions suivantes :

- Le gouvernement des États-Unis qui, sous le président de l’époque Bill Clinton, a très largement participé aux guerres en Yougoslavie de 1991 à 1999. Selon Dorin, les représentants des trois peuples bosniaques avaient signé un plan de paix en 1992. Après une conversation avec l’ambassadeur américain Warren Zimmermann, le représentant musulman aurait retiré sa signature - et quelques jours plus tard, la guerre a commencé. Par ailleurs, le président des États-Unis Clinton aurait proposé le « massacre de Srebrenica » dès 1993. Les États-Unis ne pouvaient intervenir que si les Serbes pénétraient dans Srebrenica et tuaient au moins 5000 personnes. Selon Dorin, c’est ce dont un ex-policier en chef musulman aurait témoigné dans diverses interviews.
- Ensuite l’Organisation des Nations Unis, l’ONU, qui a encouragé sans relâche la version américaine du massacre de Srebrenica. Tous ceux qui ne se laissent pas conformer ou ne soutiennent pas la version d’un génocide doivent être éliminés ou bien condamnés pour avoir nié un génocide.
- Nous mentionnons d’autre part le tribunal des Nations Unis pour crimes de guerre de la Haye. Celui-ci fut créé en 1993 par le conseil de sécurité de l’ONU et il est responsable exclusivement pour la poursuite de hauts crimes de guerres dans les guerres de Yougoslavie, qui ont duré de 1991 à 2001. Il n’a jamais été créé de tribunal pour juger les crimes de guerre américains, regrette Dorin. Par ailleurs, les livres de John Loughland et Germinal Civikov, deux observateurs du procès, ont révélé à la Haye de nombreuses manipulations et incohérences du tribunal yougoslave.
- En outre, nous citons l’OTAN, qui a largement participé au bombardement de la Yougoslavie en 1999. Plusieurs milliers de civils y ont été tués. Suite à l’utilisation de munitions à l’uranium enrichi, la Serbie a été contaminée à long terme.
- Puis viennent les historiens, qui ont participé eux aussi à la présentation de la situation comme étant un génocide de la part de la Serbie. Pourtant, comme l’explique Alexandre Dorin dans notre émission allemande [www.kla.tv/6251], il y a de nombreuses incohérences dans la version officielle. Ainsi, il doit par exemple y avoir eu, selon des témoignages, environ 2000 morts au combat, dont on n’a pas parlé publiquement. Si l’on soustrait ces 2000 morts au combat des 7400 personnes apparemment disparues à l’origine, on arrive à 5400 civils tués. Pourtant, les noms d’environ 3000 hommes sont apparus sur les listes électorales bosniaques de l’été 1996, alors qu’ils se trouvaient également sur la liste des disparus. Voici seulement une des nombreuses incohérences.
- Finalement, nous évoquons les médias, qui ont accepté sans émettre de réserves et unanimement la version d’un génocide de la part de la Serbie et qui la propagent encore aujourd’hui.

Mesdames et Messieurs, si Alexandre Dorin avait raison, comprenez-vous à présent l’ampleur de tout ce qu’impliquent ses déclarations? Toutes les institutions nommées, de l’ONU jusqu’aux médias, s’avèreraient être des complices d’une politique de complaisance et par cela aussi des bellicistes envers les gouvernements et nations qui pensent autrement. Même la justice suisse semble être soumise à cette politique de complaisance. Car sinon, comment expliquerait-on la mystérieuse arrestation de Dorin? Diffusez cette émission, afin que des arrestations comme celle de Dorin ne puissent

**de Daniel D.**

**Sources:**

[www.kla.tv/6251](https://www.kla.tv/6251)

[www.srf.ch/news/international/20-jahre-nach-srebrenica-zwischen-versoehnung-und-wut](https://www.srf.ch/news/international/20-jahre-nach-srebrenica-zwischen-versoehnung-und-wut)

[www.jungewelt.de/2015/07-02/036.php](https://www.jungewelt.de/2015/07-02/036.php)

[www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Leugner-des-SrebrenicaMassakers-in-Basel-verhaftet/story/14269995](https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Leugner-des-SrebrenicaMassakers-in-Basel-verhaftet/story/14269995)

[www.ahriman.com/autoren/alexander\_dorin.htm](https://www.ahriman.com/autoren/alexander_dorin.htm)

[www.jungewelt.de/2015/07-02/036.php](https://www.jungewelt.de/2015/07-02/036.php)

[www.novinar.de/2012/09/26/die-srebrenica-genozid-luge-interview-mit-alexander-dorin.html](https://www.novinar.de/2012/09/26/die-srebrenica-genozid-luge-interview-mit-alexander-dorin.html)

<http://www.ag-friedensforschung.de/regionen/Bosnien/srebrenica3.html>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.